

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 1^{er} décembre 2021

Objet : Marché de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le Département de la Corrèze – Lot 3 – Avenant 11 – Modalités d'établissement du Décompte Général du marché.

L'an deux mille vingt et un, le premier décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-deux novembre 2021, se réunit en session ordinaire, en salle Lac de Causse au Conseil régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 36 (dont 12 procurations) - 122 voix

Votants : 36 Pour soit 122 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Stéphane DESTRUHAUT – (proc donnée à Mr Leblos) – 6 voix – 4^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP
Mme Patricia BUISSON – (procuration donnée à Mme Rome) – 6 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO
Mr Camille CARCAT – (procuration donnée à Mr Léger) – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – (procuration donnée à Mr Grass) – 1 voix - VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – 1 voix
Mr Albin FREYCHET – 15 voix
Mme Sylvie GERMOND – (suppléant de Mr Vilard) – 1 voix - VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr Allard) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Nauche) – 15 voix
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (procuration donnée à Mr Fleury) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix - VISIO
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix - VISIO
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) – 1 voix VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix
Mr Guy MONTET – 1 voix - VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller comm CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère communautaire de la CC Ouest Limousin
Vice-Président CC Val de Vienne
Vice-Président CC POL
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire CC ELAN
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combadre
Conseiller comm CC Pays Lubersac Pompadour
Vice-Président de la CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 2 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix – 1^{ER} VP
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Président CC Pays Nexon Monts Châlus
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20211201-CS101_811-D

N°811-1

Dans la perspective d'établir le **Décompte Général** du marché, le Titulaire et Dorsal ont convenu de conclure un ultime avenant pour déterminer les modalités d'établissement du projet de Décompte Général du marché au regard de la situation dans l'exécution du marché.

Il revient, à ce stade, au présent Comité Syndical de délibérer sur le projet d'avenant n°11 portant sur :

- les **prises restant à construire** d'ici l'échéance du marché, le Titulaire a identifié **121 prises** restant à construire, d'ici l'échéance du marché et qu'il s'engage à réaliser à cette échéance.

Le Titulaire fait état de 2 adresses regroupant **12 prises qu'il ne peut pas construire** en raison d'un refus du propriétaire de l'immeuble. Une **réfaction** correspondant au montant des études et travaux à réaliser pour ces 12 prises est donc appliquée sur le **forfait de Distribution**. Dans le cas où ces prises bloquées viendraient à être débloquées d'ici l'échéance du 25 janvier 2022 et que le Titulaire serait en mesure de les construire, la réfaction serait supprimée du Décompte Général du marché. Le montant du forfait de distribution sur le lot 2 sera diminué de 2 662,80€.

- **la remise des Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE)**. Le Titulaire a livré l'ensemble de ses DOE à la date limite du 1^{er} juillet 2021 pour qu'il puisse bénéficier de la clause exonératoire des pénalités prévues à l'article 5.3.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ; les derniers DOE ont été livrés par le Titulaire le 29 juin 2021.

En conséquence, et conformément aux dispositions du CCAP, les pénalités précédemment appliquées au Titulaire ont été annulées. En ce sens, Dorsal a pris une décision de remboursement de ces pénalités (1 939 563,28 €) lors du comité syndical du 13 octobre 2021.

Cependant, un nombre important de DOE (135 sur un total de 164 pour le marché), nécessite des reprises à réaliser par le Titulaire. Un planning de livraison des DOE à reprendre est établi et assorti d'un dispositif de pénalités.

- les justificatifs de **fin de travaux de l'opérateur Orange**, le Titulaire livre dans chaque DOE, la preuve du dépôt de dossier de fin de travaux auprès d'Orange. À date, environ une centaine de validations sont encore attendues de la part d'Orange, la liste figurant en annexe de l'avenant 11.

Le Titulaire s'engage à suivre ces dossiers de fin de travaux jusqu'à leur validation par Orange, et à reprendre, si nécessaire, les malfaçons qui feraient obstacle à cette validation. Dès lors que le Titulaire n'aurait pas obtenu l'ensemble des validations d'Orange ou qu'il n'aurait pas remédié aux malfaçons signalées par Orange au-delà de l'échéance du marché et pendant la période de garantie de parfait achèvement, le délai de cette garantie sera prolongé jusqu'à l'obtention complète de ces validations le Titulaire.

- **la remise des Hexaclés** correspondant aux prises construites. Aujourd'hui, le Titulaire n'est pas en mesure de livrer l'intégralité des Hexaclés. La maîtrise d'ouvrage accepte de ne pas exiger du Titulaire la livraison de l'intégralité des Hexaclés correspondant aux adresses construites, dans la mesure où l'absence d'Hexaclés relève d'un tiers et dès lors que le Titulaire participe activement à l'élaboration du fichier des adresses.
- **le projet de Décompte Général** dû au titulaire au titre des prestations et travaux du **lot 3** du marché Corrèze sera établi sur la base des montants ci-dessous :

Objet	Montant HT
Forfait Distribution	34 778 088,00 €
Prestations Collecte au BPU	3 399 697,91 €
<i>Études Collecte APS-APD</i>	452 658,97 €
<i>Travaux Collecte commandés au BPU</i>	2 402 834,53 €
<i>Travaux Collecte supplémentaires sur travaux commandés au BPU</i>	432 199,00 €
<i>Travaux élagage Collecte</i>	101 137,00 €
<i>DOE Collecte</i>	10 868,41 €
Prestations Transport au BPU	2 351 235,60 €
<i>Études Transport APS-APD</i>	644 139,38 €
<i>Travaux Transport commandés au BPU</i>	1 245 282,69 €
<i>Travaux Transport supplémentaires sur travaux commandés au BPU</i>	96 074,96 €
<i>Travaux élagage Transport</i>	348 507,50 €
<i>DOE transport</i>	17 231,07 €
Prestations NRO au BPU	1 021 395,60 €
<i>Recherches de sites NRO</i>	12 467,70 €
<i>Travaux NRO commandés au BPU</i>	976 314,96 €
<i>Travaux NRO non réalisés sur travaux commandés au BPU</i>	- 32 569,14 €
<i>Autres travaux NRO supplémentaires</i>	65 182,08 €
Réalisation des études des appuis de basse tension pour le raccordement final (avenant)	995 050,00 €
Réfaction pour prises non réalisées	- 2 662,80 €
Révisions de prix à date	1 691 452,92 €
TOTAL	44 234 257,23 €

- la mise en œuvre des garanties. La date à partir de laquelle courent les **délais de garantie** prévues au marché est fixée au **21 mai 2021**, date de la dernière réception partielle

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **de valider le projet d'avenant n°11 du lot 3 du marché de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le Département de la Corrèze**
- **d'autoriser le Président à signer cet avenant N°11 ainsi que tout acte se rapportant à ce dossier.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 03 décembre 2021



99_DE-067-258728658-20211201-CS101_811-D